



## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 738**

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 738 intitulé *Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 9 avril 2024 et qu'il est entré en vigueur le 10 avril 2024.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 10 avril 2024.

M<sup>e</sup> Luc Drouin  
Directeur des affaires juridiques et greffier